

Axe 1	Fiche action n°3
Affirmer le rôle de pôle de services de Venerque/Le Vernet/ Lagardelle et d'entrée Nord du Pays Sud Toulousain	Développer l'offre de services en direction de la jeunesse
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>L'offre sportive et ludique à Venerque est plus tournée vers la petite enfance ou vers le sport d'équipe, ce qui conditionne la pratique sportive à l'appartenance à un club ou une association. Il manque un espace de loisirs tourné vers les adolescents qui représentent 12% de la population. De plus dans la Communauté de Commune du Bassin Auterivain il existe un PAJ à Lagardelle et un PAJ/PIJ à Venerque. Le besoin de renforcer l'offre à destination de la jeunesse est donc important pour la jeunesse de notre territoire. De ce fait, le besoin est de créer un espace multisports, qui permettrait aux jeunes du territoire d'avoir un espace de convivialité. Cet espace serait complété par la suite par un jardin et des agrès qui permettront, à terme, d'en faire un espace multigénérationnel convivial. La proximité de cet espace proche du PIJ est un plus.</p> <p>Un théâtre de verdure sera créé sur le même espace, cela permettra également d'être utilisé pour la pratique de musique en plein air. La présence d'un club de canoé Venerque Eaux Vives est une des particularités de Venerque, son rayonnement est bien au-delà de commune ou de notre EPCI, le besoin d'adapter son espace en construisant un espace de stockage des canoés permettrait également d'accueillir plus d'adolescent pour cette pratique.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Le projet d'aménagement d'un city stade et d'un théâtre de verdure s'inscrit dans le cadre d'une réflexion collective menée en partenariat avec le Conseil local des jeunes et la commission communale urbanisme. Il a pour objectif de favoriser la pratique du sport par tous et créer un lieu de rencontre convivial.</p> <p>Les aires de jeux et les équipements sportifs constituent une richesse dans leurs multiples dimensions pédagogiques, sociologiques ou psychologiques. Le sport est essentiel pour la construction de la personnalité de l'adolescent, il permet de préserver la santé et favorise la sociabilité. Offrir un espace adapté à chaque âge et sécurisé est par conséquent un impératif pour les élus. Cet équipement complètera l'offre existante en direction du jeune public en proposant un espace de loisirs pour le public adolescent.</p> <p>Ces espaces profiteront en premier lieu aux Venerquois, mais bénéficieront aux habitants des communes limitrophes. Ils permettent également de répondre à une demande croissante pour les activités périscolaires et extra-scolaires.</p> <p>La réflexion relative à l'aménagement de l'espace multisports a débuté en novembre 2016 et a été finalisée en mars 2018 avec l'aide d'un architecte paysagiste. Voici ses orientations :</p>	

- Implantation de l'espace proche des écoles, espace jeunes intercommunal, crèche et futur espace culturel et sportif communal,
- Implantation d'espaces verts autour de ce city stade,
- Un schéma directeur : planning pluriannuel d'investissement sur le court/moyen/long terme.

PLATEFORME DECKPARK
 Date selon 11.04.04 (intérieur ou jardin synthétique, extérieur standard)

LIMITES PORCELE
 Selon stationnement et jardin

Légende du jardin - 2ème PHASE

ESPACE SPORTIF
 Localisation des équipements sportifs (courtil de football, terrain de basket, etc.)

SCENETTE
 Lieu à la construction de l'édifice de musique



- LIMITES DU JARDIN**
- PORTES PRINCIPALES ET SECONDAIRES**
- ROUTES ET LIGNES D'ÉLECTRICITÉ**
(10kV - 20kV - Phase - Neutre - Terre)
- CRÈMEVEMENT PRINCIPAL en allée**
- CRÈMEVEMENT SECONDAIRE en allée large 10m allée**
- ENTRÉE FLEURIE**
Zones de plantes / massifs / bordures des allées
- ARBRES SEPTÉS**
- ATTACHEMENT ARRONDÉ**
Et arbres plus petits avec la ligne électrique
- végétation à l'occasion de la phase**
- MAIRIE DÉTENTE (à l'occasion des entrées du jardin) et (à l'occasion des entrées secondaires)**
- Démarcation par zones de base**
- THÉÂTRE DE VERDURE**
Bulle en amovible dans plan de la scénette
- ESCALIER BOIS ET GRANDES**
En allée ou secteur
- PERRON FLEURIE TEMPORAIRE**
Carré amovible en allée fleurie
Espace ouvert, temporaire espace pour plan de base
- JARDIN COMMUNAL**
projet / fleur / un espace communitaire composé par une collection de plantes (jardins, massifs...) et des arbres à base / à coques / à pieds très rouges
Riser à l'occasion et plan de base
- ESPACE DE TRAVAIL, EXTÉRIEUR**
Pergola / ombrage / espace de travail ouvert et couvert
Lignes végétales / mobilier / bancs / bancs / bancs
végétales et horizontales / table de saut
et bancs de saut et air
- ESPACE DE DÉTENTE DÉTENTE ET VOULE**
Plan de base, bancs de saut, bancs de saut à l'occasion

Descriptif des opérations envisagées

Action 3.1 Création d'un espace multisports à destination des adolescents en cœur de ville

PREMIERE ETAPE :

Descriptif : Réalisation de phase 1 du projet : Mise en œuvre du city stade ainsi que le théâtre de verdure avec les accès autour.

Maître d'ouvrage : Commune de Venerque

Coût estimatif : 107 000€ HT.

Calendrier : 2018 et 2019

Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action :

- Partenariat financier : Région, CD31

DEUXIEME ETAPE :

Descriptif : Réalisation du reste du projet. Mise en œuvre de l'espace de détente, espace de travail, jardin partagé.

Maître d'ouvrage : Commune de Venerque

Coût estimatif : à définir

Calendrier : à définir

Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action :

- Partenariat financier : Région, CD31



Action 3.2 Création d'un espace de stockage de canoë kayak

Descriptif : Réalisation d'un espace de stockage de canoë kayak

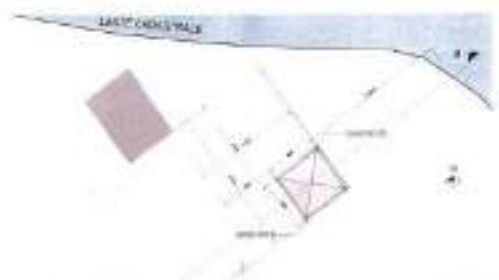
Maître d'ouvrage : Commune de Venerque

Coût estimatif : 20 000 € HT.

Calendrier : 2018

Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action :

- Partenariat technique : ABF
- Partenariat financier : Région, CD31



Actions et indicateurs envisagés : Suivre de la fréquentation

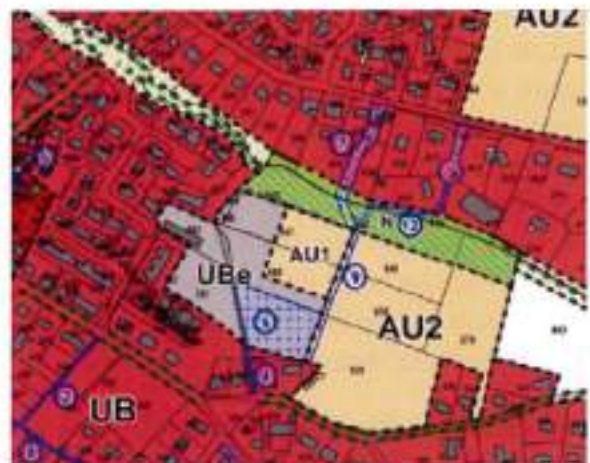
Axe 1	Fiche action n°4
Affirmer le rôle de pôle de services de Venerque/Le Vernet/ Lagardelle et d'entrée Nord du Pays Sud Toulousain	Développer l'offre culturelle à rayonnement territorial
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>La croissance démographique de ces dernières années du sud Toulousain et celle envisagée par le PLU nécessitent que soit anticipée l'extension ou la création de nouveaux équipements et services (école, salle des sports,...) à l'échelle communale et intercommunale. Ainsi, si Venerque dispose d'un bon niveau d'équipements, la commune a prévu de compléter l'offre présente sur le territoire par la création de nouveaux équipements structurants. La commune compte 51 associations, dont 1/3 des membres sont dans le domaine de la culture (musique, danse, patrimoine, exposition, ...). Le rayonnement de ces associations va au-delà des frontières de la commune. Aujourd'hui, Venerque ne dispose pas d'espace adapté qui permette de recevoir et mettre en valeur cette dynamique. Les salles étant capables de couvrir ce besoin sont saturées et trop éloigné (Labarthe sur Lèze, Muret ou Auterive). De ce fait, la commune a mandaté le CAUE pour l'accompagner dans la définition d'un nouvel espace majeur pour le bourg.</p> <p>La salle socio-culturelle de la commune est aujourd'hui une salle polyvalente implantée dans une ancienne halle située dans le cœur de bourg historique, face à la mairie, en tissu urbain dense.</p> <p>Ce bâtiment construit sur deux niveaux n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Il est composé de deux salles d'une jauge respective de 200 et 100 personnes debout.</p> <p>Par sa localisation, sa taille et son architecture, ce bâtiment n'est plus adapté.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>La création d'un nouvel espace socioculturel répond à plusieurs objectifs stratégiques de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins de la population et du tissu associatif communal - Disposer d'un équipement à vocation culturelle et festive répondant aux normes d'accessibilité, situé sur un site suffisamment éloigné des habitations et doté de places de stationnement - Conforter la dynamique culturelle et sociale de la commune en disposant d'un équipement adapté à la programmation d'événements diversifiés d'initiative communale et associative (spectacles, débats, expositions, festivals, concerts...) <p>En premier lieu, le CAUE a fait une carte pour définir le projet global « Bourg Centre » et aider la commune à positionner ce nouvel équipement sur son territoire. Ce bâtiment sera positionné dans le nouveau pôle de service de la commune. Une attention particulière sera portée aux critères ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un masquage végétal devra être prévu pour éviter les nuisances sonores - Les parkings devront être mutualisés et en partie végétalisés pour ne pas imperméabiliser la zone de manière significative. 	

- Le bâtiment devra répondre à l'appel à projet **NoWatt** pour avoir un caractère exemplaire
- Ce projet devra être réalisé **en BIM dès le DCE jusqu'au carnet numérique** pour un meilleur suivi et une performance optimale à toutes les phases de ce projet.

BIM correspond à une expertise d'accompagnement en phase projet sur la maquette numérique d'un projet de construction et/ou de rénovation. Il intervient à titre de conseil dans la programmation, le suivi de l'opération, le choix des intervenants, l'aide à la gestion, l'assistance à l'établissement des documents et dans la vérification des livrables.

L'AMO BIM travaille de la **Conception à la livraison des DOE BIM** et maquette d'exploitation BIM en accompagnant son client étape par étape :

- Un retour d'expérience sera réalisé par le Pays Sud Toulousain auprès des autres communes.



Exemple de scénario



Descriptif des opérations envisagées

Action 4.1 Création d'une salle socioculturelle

Descriptif : construire un équipement conçu selon les principes BIM d'environ 800 m² composé d'une grande salle pouvant accueillir 250 à 300 personnes assises pour des activités festives ou culturelles, ainsi que des réunions et une salle de danse pour les associations. Le tout organisé autour d'un hall et de sanitaires-vestiaires communs.

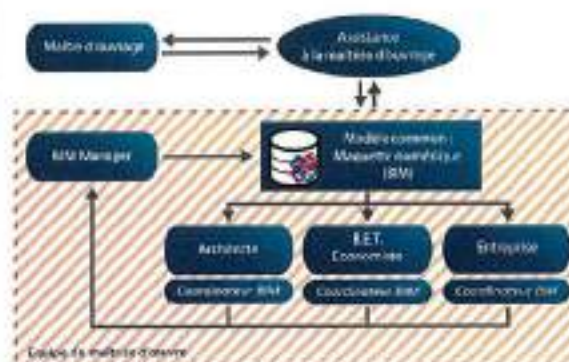
- 2018 à 2020 : choix de l'AMO BIM, APS, APD, DOE, EXE
- 2020 : démarrage des travaux
- 2021 : achèvement des travaux

Maître d'ouvrage : commune de Venerque

Coût estimatif : 1 600 000€ HT (hors frais d'étude et de maîtrise d'œuvre)

Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action

- Partenariat technique : ABF
- Partenariat financier : Etat, Région, CD31, PETR



RELEVÉ DES MESURES	Quantité prévue	Remarques
MAÎTRE D'OUVRAGE		
hall		30 bancs, toilettes, vestiaires
sanitaires - vestiaires/douches		40 bancs, toilettes - vestiaires
office		30 en liaison avec la salle et l'extérieur
Salles d'activités		
salle (150 à 200 personnes assises)		300 bancs directs depuis l'extérieur et quai des arrivées
salle pour concert		40 amovible T
office		20
2 salles de réunion de 30m ²		300 bancs directs depuis l'extérieur - amovible
1 salle de danse		300 bancs directs depuis l'extérieur - amovible - n°101
salle d'usage		50 en liaison avec la salle et l'extérieur
autres équipements		30 (de office, ménage, local propreté)
couloirs etc		30 à réserver
Total salles		600
Parcs d'ombre		200
Arbres - Tronçons		300 possibilité de liaison avec le parc
Arbres - Matériellement 300 places		3000
Arbres		300
Arbustes terrain		1000

Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés

- Suivi de la procédure BIM
- Réalisation des travaux et respect du calendrier prévisionnel prévu
- Suivi trimestriel par le comité de pilotage déjà composé
- Respect du budget prévisionnel
- Respect du cahier des charges Nowatt

Axe 1	Fiche action n°5
Affirmer le rôle de pôle de services de Venerque/Le Vernet/Lagardelle et d'entrée Nord du Pays Sud Toulousain	Développer une communication partagée du pôle de service

Présentation de l'action

Contexte



Le SCOT du Pays Sud Toulousain définit Venerque/Le Vernet / Lagardelle sur Lèze comme pôle de service. Cependant les 3 communes communiquent séparément sur l'offre de service, ce qui ne renforce pas cette polarité.



Objectifs stratégiques

L'objectif est de créer un outil commun pour que nos concitoyens visualisent bien l'offre globale de ce pôle et son attractivité.

Le Vernet pour son activité économique (zone d'activité), Venerque pour son activité commerciale de proximité et Lagardelle pour son activité de grande surface commerciale.

L'objectif est également de bien visualiser l'offre de service et la dynamique associative des 3 communes.

Descriptif des opérations envisagées

Action 5.1 : Création d'un guide commun du pôle de service.

Ce guide a pour objectif :

- Faire la promotion du pôle (pour attirer des entreprises et des commerces)
- Identifier les services (offres aux citoyens)
- Identifier les associations (intensifier la dynamique)
- Etre un support touristique (Relais de l'office du Tourisme intercommunal)

Coût estimatif : à prévoir

Calendrier : 2019 à 2021

Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action : CCBA.



Évaluation et suivi de la mesure

Nombre de supports de communication communs créés
Fréquentation du site internet

Axe 2	Fiche action n°6
Renforcer l'attractivité de la commune et du cœur de ville	Partager l'espace public et valorisation des façades des rues commerçantes
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>Il existe sur la commune une demande croissante des commerçants d'occuper le domaine public afin d'animer l'artère commerçante de la commune qui est aussi un axe traversant ouvert à la circulation automobile. Cependant cette occupation partagée de l'espace public, qui peut poser des problèmes de sécurité, nécessite d'être réfléchie et encadrée.</p> <p>D'autre part, le traitement des façades et des vitrines des commerces nécessiteraient, dans certains cas, un traitement plus qualitatif. La commune propose depuis plusieurs années un soutien financier aux particuliers qui souhaitent rénover la façade de leur habitation en centre ancien. La commune souhaiterait étendre cette action à la rénovation des façades et des vitrines des commerces sous réserve du respect d'un cahier des charges préétabli.</p> <p>De plus, Venerque possède un périmètre soumis à l'avis de l'ABF. Ce périmètre doit évoluer et être défini pour être en adéquation des vrais enjeux de préservation du patrimoine et de la qualité environnementale du centre Bourg. C'est pour cela qu'il est nécessaire de définir un périmètre délimité des abords (PDA) et faire évoluer le PLU actuel pour définir des règles spécifiques à cet espace.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>L'objectif est de renforcer la mise en valeur du patrimoine par des commerces de qualité, harmoniser l'espace public sans l'uniformiser, encourager la diversité des activités et impulser un meilleur équilibre, permettre à tous les usagers d'accéder à l'espace public dans les meilleures conditions possibles de sécurité et de confort, et ceci quelle que soit la situation physique, sensorielle, intellectuelle ou sociale de chacun.</p> <p>D'autre part, afin de favoriser la redynamisation du centre-ville, la commune souhaite renforcer son action en faveur de la rénovation des façades et des vitrines. En effet, le rayonnement et l'attractivité du centre-bourg présuppose un centre attractif avec des espaces publics accueillants et rénovés.</p>	

6.1 Création d'un PDA (périmètre délimité des abords)

Descriptif

La conservation et la mise en valeur d'un monument historique dépendent en grande partie de la qualité des travaux réalisés dans son environnement architectural, urbain et paysager. Afin de protéger l'environnement des monuments historiques, la loi a prévu l'institution des abords de monuments historiques. Nous devons donc délimiter cet espace et faire évoluer le PLU dans cette zone.

Maître d'ouvrage : Commune

Calendrier : 2018- 2019

Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action :

- Partenariat technique : ABF, CAUE
- Partenariat financier :

Action 6.2 : Création d'une charte et mise place de mobilier urbain adapté pour structurer l'occupation du domaine public.

Descriptif

- Création d'une charte qui devra comprendre :

* une partie réglementaire qui doit sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés aux enjeux de cette démarche,

* une partie graphique, recherche d'une identité commune de Venerque, image immédiatement identifiable, valorisant le territoire et renforçant son image de pôle de service.

- Achat de mobilier urbain

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : à définir

Calendrier : 2018- 2019

Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action :

- Partenariat technique : ABF, CAUE
- Partenariat financier : Région



Action 6.3 : Valorisation patrimoniale des façades et des vitrines du centre historique

Descriptif

Mettre en place un fonds de concours pour des travaux de rénovation et de valorisation des façades

Maître d'ouvrage : Commune/ Communautés de Communes

Coût estimatif : suivant le nombre de projets à financer

Calendrier : 2018 à 2021

Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action :

- Partenariat technique : ABF, CAUE
- Partenariat financier : Région



Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- Nombre de dossiers de rénovation de vitrine financés